



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Genèse des APPBs sur la pointe de la Crèche et du Cap Blanc-Nez en faveur de la protection des oiseaux marins nicheurs, et présentation des résultats des suivis depuis l'instauration de ces APPBs en 2021

Présentation : Nathan Legroux (GON NPDC) et Carole Perron (OFB / PNM EPMO)

APPBs sur la pointe de la Crèche et du Cap Blanc-Nez en faveur de la protection des oiseaux marins nicheurs

Contexte

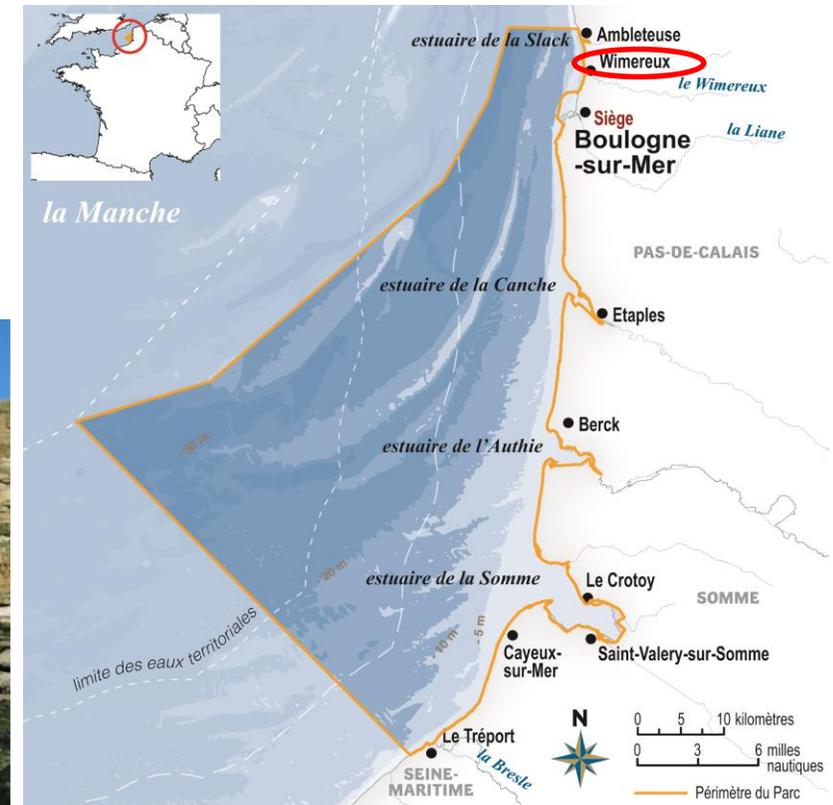
Localisation : Falaises de la Pointe de la Crèche (au sein du PNM) et du Cap Blanc-Nez (au sein de la ZPS)



PARC NATUREL MARIN ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Localisation des falaises de la Crèche et du
Cap Blanc-Nez

- Aire marine protégées de type national
- Périètre du Parc naturel marin EP MO
- Sites Natura 2000
- ZSC - Récifs Gris-Nez Blanc-Nez
 - ZPS Cap Gris-Nez
- Autres
- Falaises



APPBs sur la pointe de la Crèche et du Cap Blanc-Nez en faveur de la protection des oiseaux marins nicheurs

Contexte

Localisation : Falaise de la Pointe de la Crèche (au sein du PNM)



APPBs sur la pointe de la Crèche et du Cap Blanc-Nez en faveur de la protection des oiseaux marins nicheurs

Contexte

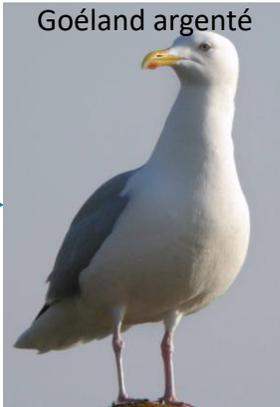
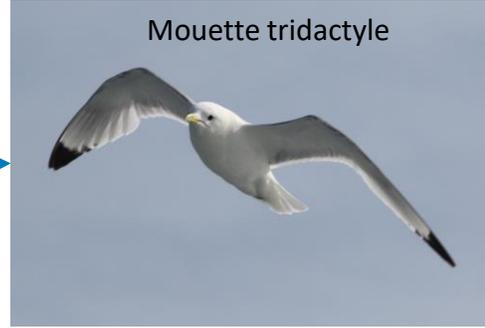
Localisation :
Falaises du Cap
Blanc-Nez
(au sein de la ZPS)



APPBs sur la pointe de la Crèche et du Cap Blanc-Nez en faveur de la protection des oiseaux marins nicheurs

Contexte

Patrimoine naturel



APPBs sur la pointe de la Crèche et du Cap Blanc-Nez en faveur de la protection des oiseaux marins nicheurs



Contexte



Responsabilité des sites

Cap Blanc-Nez	Pointe de la Crèche (PNM)
4% de la population nationale (33 SAO en 2017)	2% de la population nationale (21 SAO en 2017)
Niveau d'enjeu pour le site Natura 2000 : prioritaire	Responsabilité du PNM pour le Fulmar boréal : priorité élevée
Niveau d'enjeu au regard de la DCSMM (secteur1) : moyen	
Objectif Natura 2000 : Bon état de conservation de l'espèce	➡ Réfrence au plan de gestion : ▶ Sous-finalité: « Un bon état de conservation de toutes les espèces à statut pour lesquelles le Parc a une responsabilité » ▶ Niveau d'exigence: « Un bon état des populations d'oiseaux nicheurs »
Objectif DCSMM (projet 2 ^e cycle) : D01-OM-OE07 limiter le dérangement physique, sonore ou lumineux des oiseaux marins au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels	

Responsabilité des sites

Cap Blanc-Nez	Pointe de la Crèche
39 % de la population nationale en 2017	Ne niche pas sur ce site. L'espèce ne niche pas dans le périmètre du PNM mais elle s'y alimente.
Niveau d'enjeu pour le site Natura 2000 : moyen Niveau d'enjeu au regard de la DCSMM (secteur1) : majeur	
Objectif Natura 2000 : Bon état de conservation de l'espèce	
Objectif DCSMM (projet 2 ^e cycle) : D01-OM-OE07 limiter le dérangement physique, sonore ou lumineux des oiseaux marins au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels	

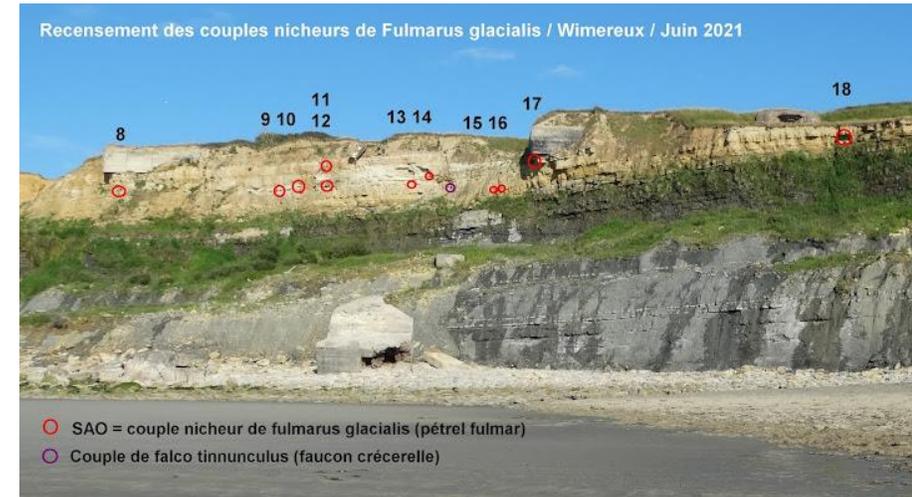
Responsabilité élevée du PNM pour la Mouette tridactyle

APPBs sur la pointe de la Crèche et du Cap Blanc-Nez en faveur de la protection des oiseaux marins nicheurs

Suivi des oiseaux marins nicheurs : Méthodologie

- Recensement des SAO : trois passages lors des deux premières décades de juin (GON NPDC)

Fulmar boréal

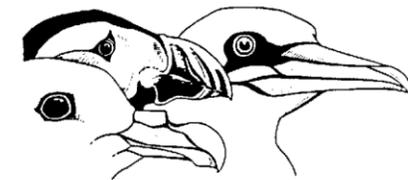


- Recensement des poussins : min deux passages entre le 5 et 25 aout (GON NPDC)

Suivi de la population nicheuse du Pétrel fulmar / Wimereux 15 juin 2019



Méthodes recommandées par :



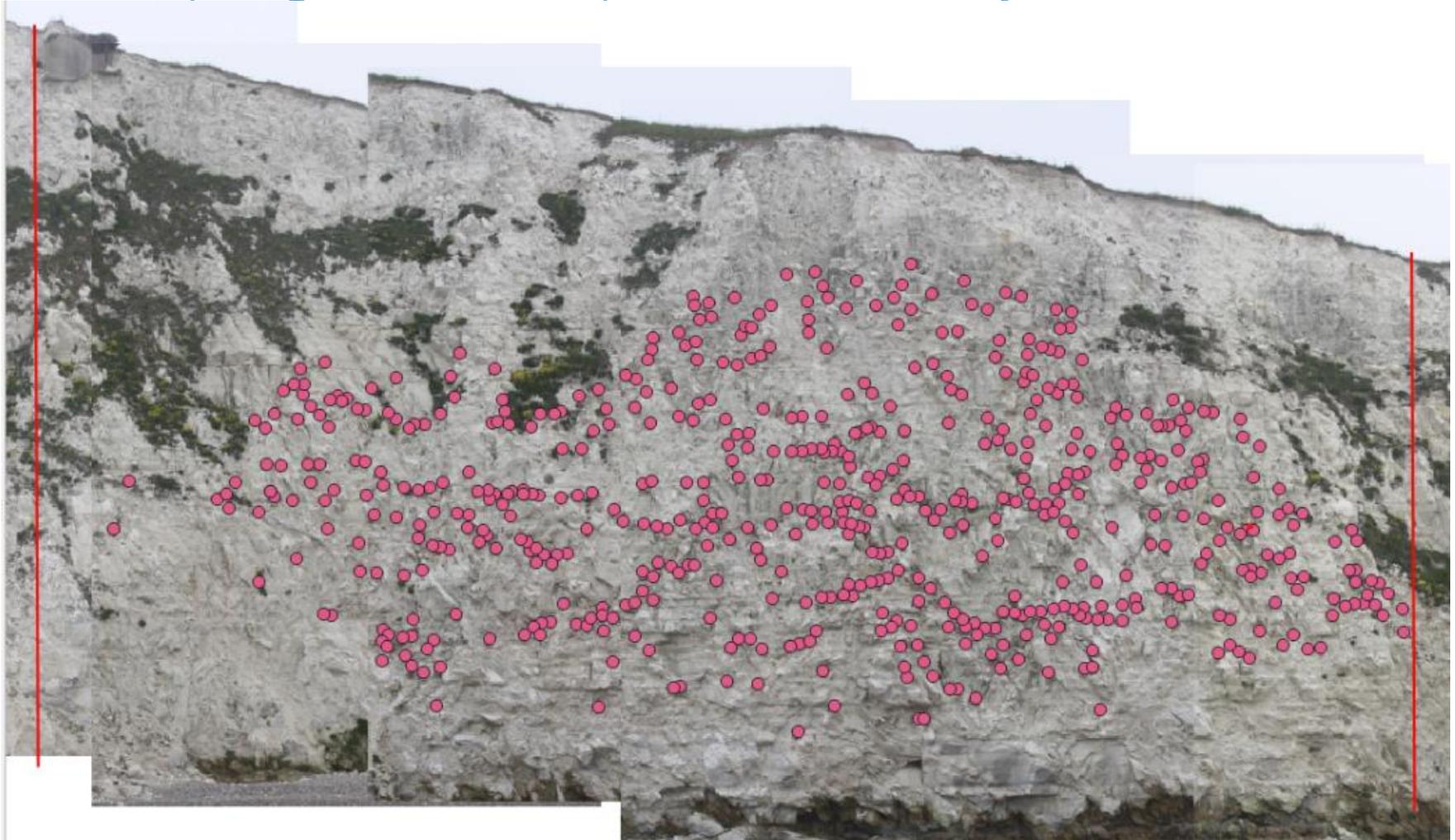
GRUPEMENT D'INTÉRÊT SCIENTIFIQUE OISEAUX MARINS

APPBs sur la pointe de la Crèche et du Cap Blanc-Nez en faveur de la protection des oiseaux marins nicheurs

Suivi des oiseaux marins nicheurs : Méthodologie

- Recensement des NAO : deux passages lors des deux premières décades de juin (EDEN62, GON NPDC)

Mouette tridactyle



APPBs sur la pointe de la Crèche et du Cap Blanc-Nez en faveur de la protection des oiseaux marins nicheurs

Suivi des oiseaux marins nicheurs : Méthodologie

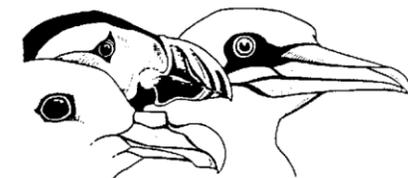


Mouette tridactyle

- Recensement des NAO : deux passages lors des deux premières décades de juin (EDEN62, GON NPDC)
- Recensement des poussins : deux passages autour de mi-juillet (GON NPDC)



Méthodes recommandées par :



APPBs sur la pointe de la Crèche et du Cap Blanc-Nez en faveur de la protection des oiseaux marins nicheurs

Suivi des oiseaux marins nicheurs : Méthodologie

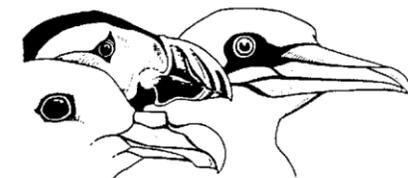


- Recensement des couveurs : un passage fin mai (GON NPDC)

Goéland argenté



Méthode recommandée par :



GRUPEMENT D'INTÉRÊT SCIENTIFIQUE OISEAUX MARINS

APPBs sur la pointe de la Crèche et du Cap Blanc-Nez en faveur de la protection des oiseaux marins nicheurs

Suivi des oiseaux marins nicheurs : Méthodologie

Bretagne Vivante :

Production	[0	[0,1	[0,2	[0,3	[0,4	[0,5	[0,6	[0,7	[0,8	[0,9	[1,0	[1,1	[1,2	[1,3	[1,4	[1,5	[1,6	[1,7	[1,8	[1,9	[2,0	[2,1	[2,2	[2,3	[2,4	[2,5				
Espèce																														
Fulmar boréal	TM	M	M	Y	B	TB	TB	TB	TB	TB																				
Océanite tempête	TM	M	M	Y	B	TB	TB	TB	TB	TB																				
Cormoran huppé	TM	M	M	M	M	Y	Y	Y	Y	Y	B	B	B	B	B	TB	TB	TB	TB	TB	TB	...								
Goélands	TM	M	M	M	M	Y	Y	Y	Y	Y	B	B	B	B	B	TB	TB	TB	TB	TB	TB	...								
Mouette tridactyle	TM	M	M	M	Y	Y	Y	B	B	B	TB	TB	TB	TB	TB	...														
Sternes	TM	M	M	M	M	Y	Y	Y	Y	Y	B	B	B	B	B	TB	TB	TB	TB	TB	TB	...								
Guillemot de Troil	TM	M	M	M	Y	Y	B	B	TB	TB																				
		Niveau de le production en jeunes																												
	TM	Très mauvais ou nul					M	Mauvais (ou Médiocre)					Y	Moyen					B	Bon					TB	Très bon				

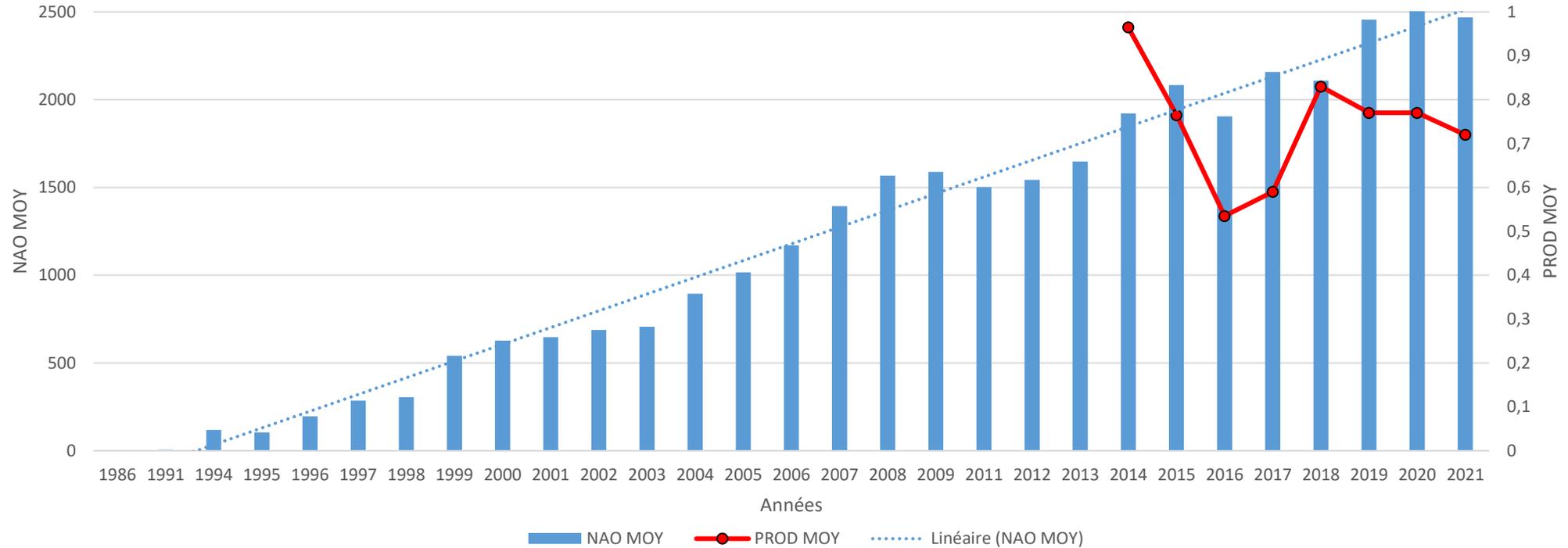
APPBs sur la pointe de la Crèche et du Cap Blanc-Nez en faveur de la protection des oiseaux marins nicheurs

Effectifs – Mouette tridactyle



Cap Blanc-Nez :

Mouette tridactyle

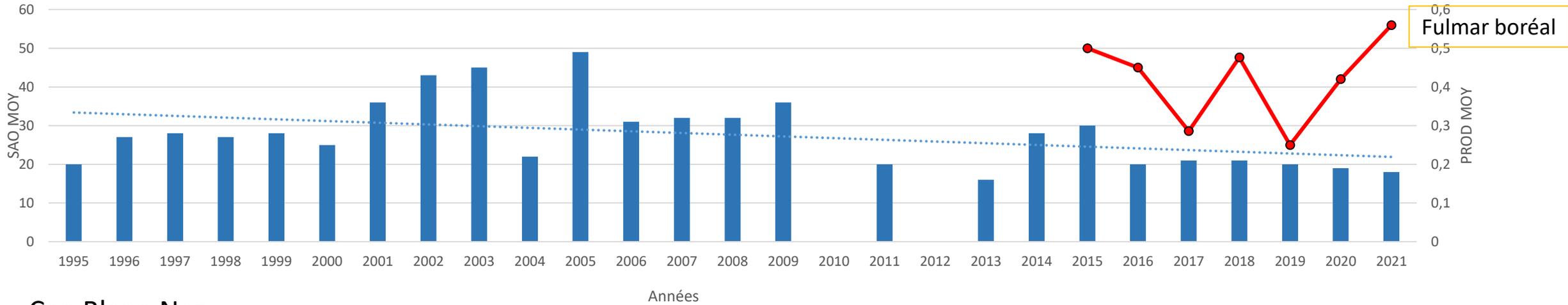


APPBs sur la pointe de la Crèche et du Cap Blanc-Nez en faveur de la protection des oiseaux marins nicheurs

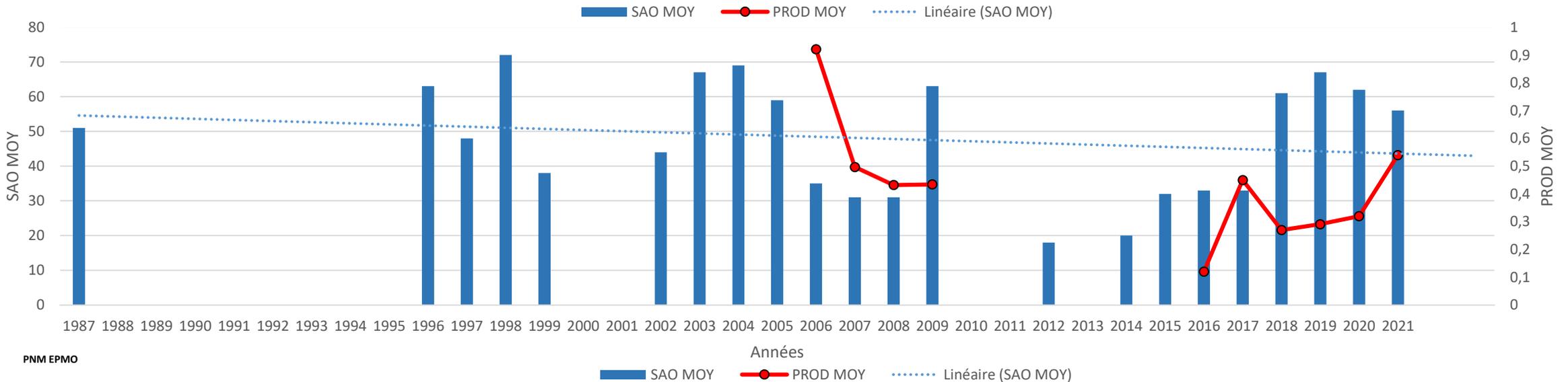


Effectifs – Fulmar boréal

Pointe de la Crèche :



Cap Blanc-Nez



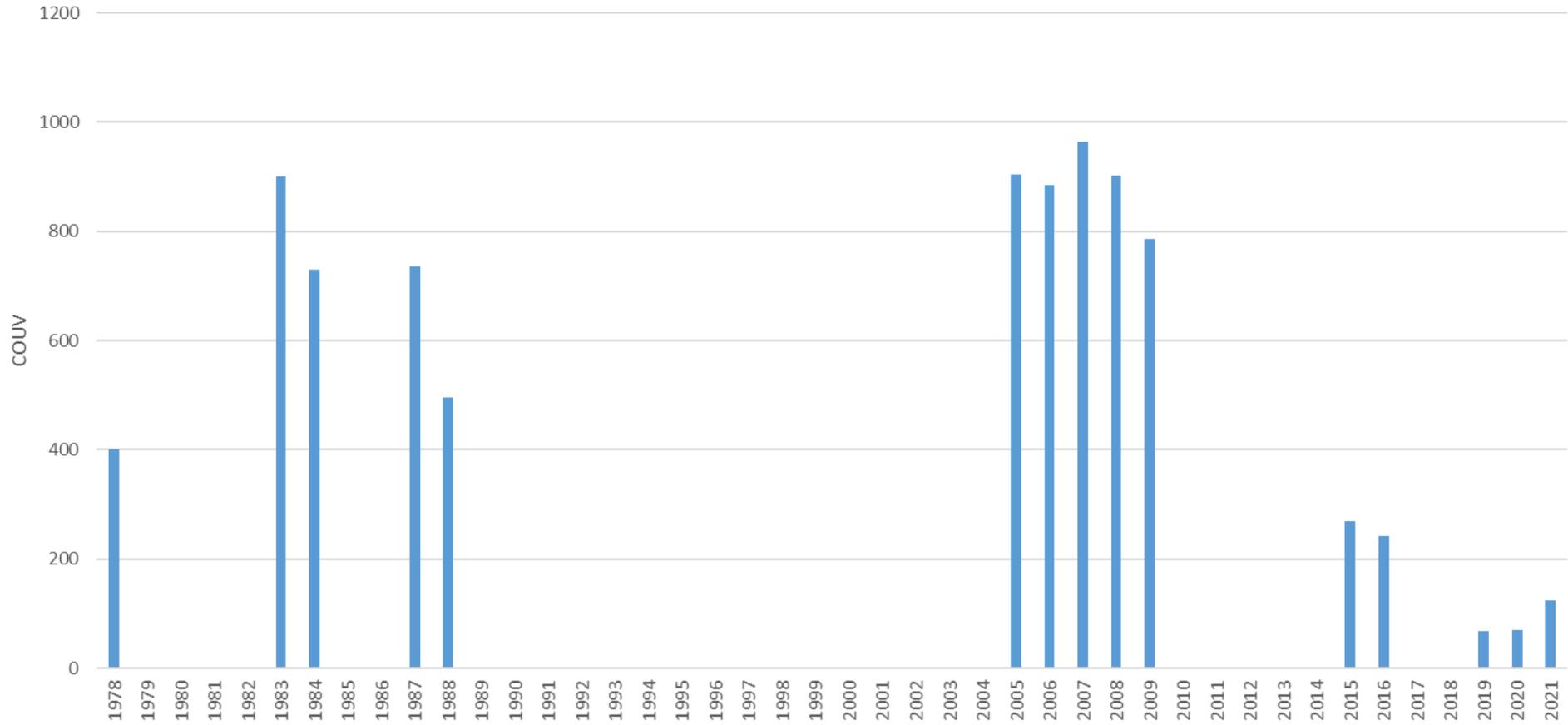
APPBs sur la pointe de la Crèche et du Cap Blanc-Nez en faveur de la protection des oiseaux marins nicheurs

Effectifs – Goéland argenté



Cap Blanc-Nez :

Goéland argenté



APPBs sur la pointe de la Crèche et du Cap Blanc-Nez en faveur de la protection des oiseaux marins nicheurs

Activités présentes sur les sites

- Présence de parapentes et de paramoteurs.
- Convention d'autorisation de la pratique du parapente sur des terrains du Conservatoire du Littoral : EDEN 62, Conseil départemental 62, Conservatoire du Littoral, association Paral'Aile 62 :
 - Cran d'Escalles - Sangatte : survol interdit au dessus des colonies entre le 1er février et 14 juillet
 - Pointe de la Crèche : pas de restriction de survol
 - Dispositions relatives à l'accès aux sites (badges), respect des sites, information au sein de l'association, *etc.*
- Présence d'autres parapentistes non-adhérents à l'association (autre région ou pays), d'où difficulté de les sensibiliser.

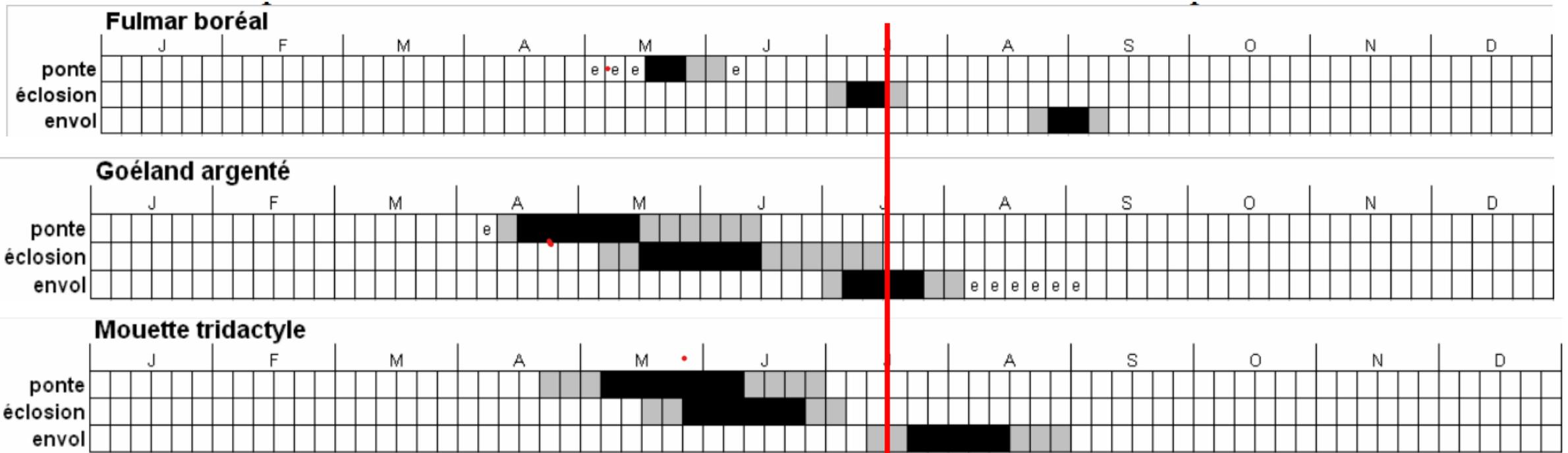


APPBs sur la pointe de la Crèche et du Cap Blanc-Nez en faveur de la protection des oiseaux marins nicheurs

Phénologie des espèces et réglementation sur les sites avant 2021

Dans le cadre d'une convention avec le Conservatoire du Littoral :

- Cap Blanc-Nez : Autorisation de survol entre le 14 juillet et le 1 février
- Pointe de la Crèche : autorisation de survol entre le 1 janvier et le 31 décembre



APPBs sur la pointe de la Crèche et du Cap Blanc-Nez en faveur de la protection des oiseaux marins nicheurs

Dérangements constatés

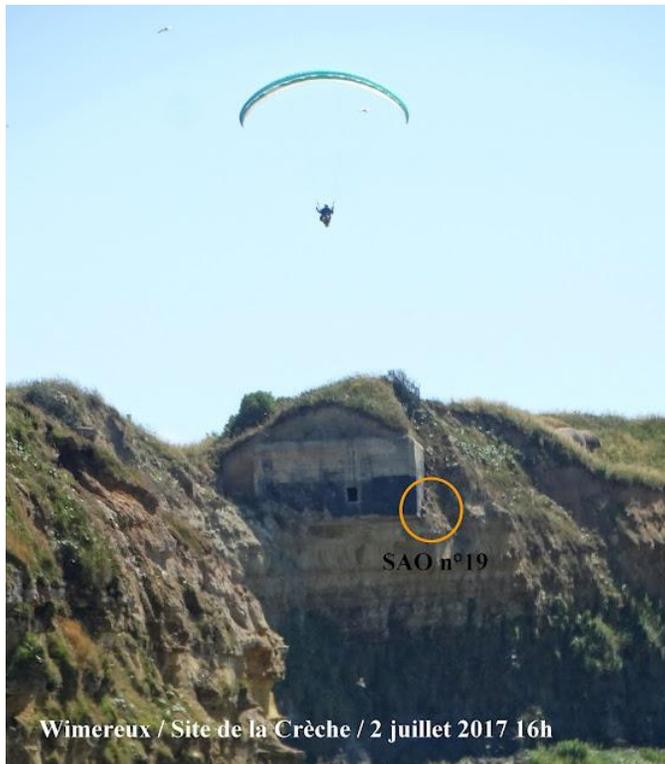
- Pratique à risque : survol du haut des falaises.
- Période d'autorisations de survols non compatibles avec la phénologie des espèces



APPBs sur la pointe de la Crèche et du Cap Blanc-Nez en faveur de la protection des oiseaux marins nicheurs

Dérangements constatés

- Pratique à risque : survol du haut des falaises.
- Période d'autorisations de survols non compatibles avec la phénologie des espèces

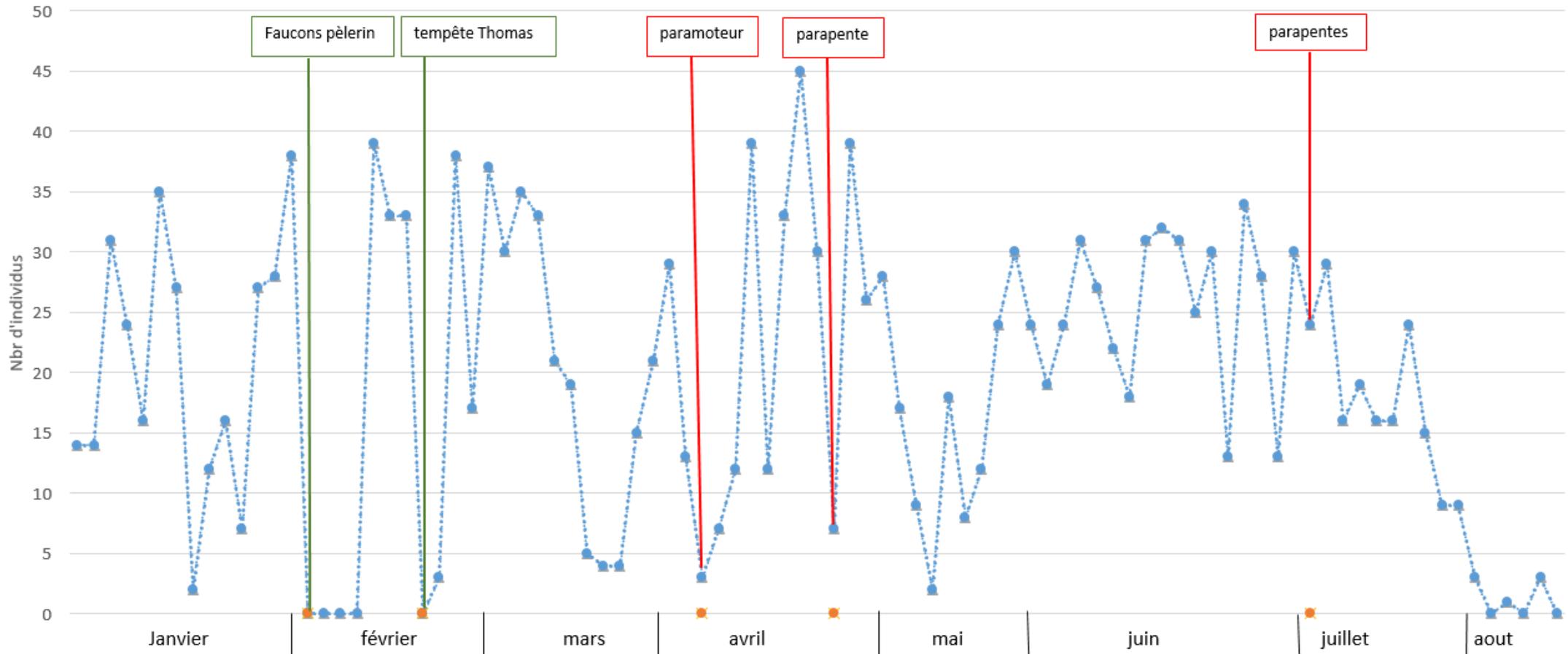


APPBs sur la pointe de la Crèche et du Cap Blanc-Nez en faveur de la protection des oiseaux marins nicheurs

Dérangements constatés

2018 – GON NPDC

Mouette tridactyle

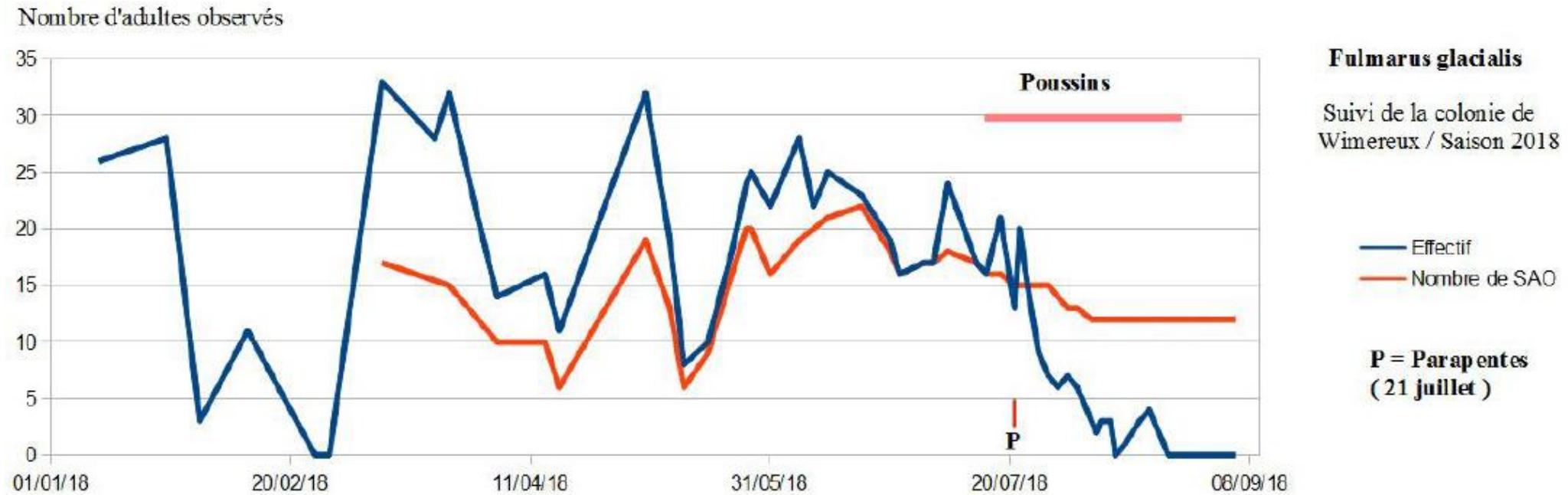


APPBs sur la pointe de la Crèche et du Cap Blanc-Nez en faveur de la protection des oiseaux marins nicheurs

Dérangements constatés

2018 – GON NPDC

Fulmar boréal



APPBs sur la pointe de la Crèche et du Cap Blanc-Nez en faveur de la protection des oiseaux marins nicheurs

Dérangements constatés

Picardie Nature :

Fulmar boréal

	prod	SAO	poussins	poussins morts
Ault	0,54	52	28	0
Wimereux	0,48	21	10	2
CBN	0,25 à 0,3	61	15 à 18	4 à 7



Impact fort sur le Fulmar boréal :

- 1) Fuite des individus potentiellement nicheurs avant la couvaison
- 2) Echec de la couvaison (prédation, variation de la température de l'œuf)
- 3) Fuite des adultes pendant la période de nourrissage des jeunes

APPBs sur la pointe de la Crèche et du Cap Blanc-Nez en faveur de la protection des oiseaux marins nicheurs

Démarches lancées

Interpellation du CSRPN par EDEN 62 – avis du CSRPN (2011, 2013) sur le Cap Blanc-Nez : Demande « **une interdiction des loisirs de vol à voile et à moteur soit prise au niveau du Cap Blanc-Nez** ».

2017 : alerte du GON NPDC auprès de EDEN62 (gestionnaire).

Nombreuses réunions pour sensibiliser, échanger entre acteurs sur la problématique.

⇒ Mobilisation du PNM à partir de 2018 suite à l'interpellation du GON et d'EDEN62 pour un appui du PNM dans ce dossier.

Sollicitation du GISOM par le GON NPDC : note GISOM en 2020

« Afin de répondre aux objectifs environnementaux, les activités impactant la bonne conser la Mouette tridactyle et du Fulmar boréal devraient être proscrites sur les deux sites durant période de présence des oiseaux. »



Note explicative des colonies d'oiseaux marins dans le Nord – Pas-de-Calais

Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas-de-Calais

Juin 2017

Le Fulmar boréal et la Mouette tridactyle sont des espèces d'oiseaux marins protégées se reproduisant essentiellement sur les falaises.

Fulmar boréal

Les colonies du cap Blanc-Nez (Sangatte) et de la pointe de la crèche (Wimereux) accueillent **30 % de la population nationale**. Le fulmar ne pond qu'un seul œuf par an. Il est classé **en danger** d'après la liste rouge des oiseaux nicheurs du Nord – Pas-de-Calais 2016.



Mouette tridactyle

La colonie du cap Blanc-Nez est la **plus importante de France**. Elle accueille **24 % de la population nationale**. La Mouette tridactyle est classée **vulnérable** d'après la liste rouge des oiseaux nicheurs du Nord – Pas-de-Calais 2016.



APPBs sur la pointe de la Crèche et du Cap Blanc-Nez en faveur de la protection des oiseaux marins nicheurs

Démarches lancées



Réunion du 17/07/2018 – Gestionnaires* / Services de l’Etat + GON Nord – Pas-de-Calais :

- ▶Présentation des enjeux ornithologiques par le GON Nord – Pas-de-Calais

Réunion du 19/07/2018 – Gestionnaires* / Services de l’Etat / GON Nord – Pas-de-Calais + Association Paral’Ailes 62 :

- ▶Sensibilisation des pratiquants aux enjeux ornithologiques, propositions de nouveaux terrains par le Conservatoire du Littoral (cadre de la convention) pour la pratique du parapente.

Réunion du 27/09/2018 – Gestionnaires* / Services de l’Etat + GON Nord – Pas-de-Calais :

- ▶Bilan de la saison de reproduction des oiseaux et des dérangements, proposition de mesures de gestion

Réunion du 10/01/2019 – Gestionnaires* / Services de l’Etat + invitation aux collectivités concernées par les 2 sites et gestionnaires du Port de Boulogne-sur-mer :

- ▶Présentation des enjeux ornithologiques, du constat de dérangement et des mesures de gestion envisagées pour les 2 sites (cohérence de gestion inter-sites).

**Gestionnaires : PNM EPMO, Délégation de façade maritime Manche – Mer du Nord de l’OFB, Conservatoire du Littoral, EDEN 62, PNR Caps et marais d’Opale*

APPBs sur la pointe de la Crèche et du Cap Blanc-Nez en faveur de la protection des oiseaux marins nicheurs

Démarches lancées



Pas de création de réglementation par un PNM mais outil à disposition => **Article R.334-33 (alinéa 8) du Code de l'Environnement** :

« Le conseil de gestion peut proposer aux autorités de l'Etat compétentes en mer toute mesure nécessaire à la protection et à la gestion durable du parc naturel marin, notamment en matière d'occupation du domaine public maritime, d'utilisation des eaux, de pêche, de loisir, d'utilisation des ondes, de mouillages des navires, et il est tenu informé des suites réservées à ses propositions. »

- **D'où Motion du Conseil de gestion du PNM EPMO** en 2019 adressée aux sous-Préfets :
 - Interdire le survol des falaises de la Pointe de la Crèche durant une période compatible avec la reproduction du Fulmar boréal, c'est-à-dire du 1er janvier au 31 août.
 - Demande d'une gestion cohérente (Cap Blanc-Nez et Pointe de la Crèche) afin de garantir la reproduction de la Mouette tridactyle et du Fulmar boréal sur ses sites.

- **Courrier de l'OFB** adressé à la DREAL pour demande d'interdire le survol des falaises du Cap Blanc-Nez pour une période déterminée, avec indication de la demande du PNM de protéger la Pointe de la Crèche

APPBs sur la pointe de la Crèche et du Cap Blanc-Nez en faveur de la protection des oiseaux marins nicheurs

Démarches lancées

Sollicitation du GISOM par le GON NPDC : note GISOM en 2020

« Afin de répondre aux objectifs environnementaux, les activités impactant la bonne conservation de la Mouette tridactyle et du Fulmar boréal devraient être proscrites sur les deux sites durant toute la période de présence des oiseaux. »

Réponse favorable de l'Etat avec préparation d'Arrêtés préfectoraux de protection de biotope.
+ Forte communication avant la consultation publique

2021 : Création des APPB pour protéger les oiseaux marins nicheurs de la Pointe de la Crèche et du Cap Blanc-Nez

Quatre années de concertation pour aboutir à deux arrêtés préfectoraux de protection de biotope

La pointe de la Crèche, bientôt une oasis protégée pour le fulmar boréal, oiseau vulnérable?

Quand il n'est pas en mer, le fulmar boréal niche sur les falaises. Comme à la pointe de la Crèche, à Wimereux, où une vingtaine de couples de cet oiseau rare en France s'installe chaque année. Pour protéger l'espèce, un arrêté préfectoral est dans l'année, sur la pointe.

Julien Belfort | Publié le 10/01/2021



La pointe de la Crèche va devenir définitivement «intouchable»

Le classement de la pointe de la Crèche en tant que site naturel n'est plus un projet dans un carton qui serait lui-même dans un tiroir. Ce sera probablement une réalité dans les mois à venir. Le premier pas sera franchi dans quelques jours avec le début de l'enquête publique destinée à faire de ce site naturel entre Boulogne, Wimille et Wimereux un site classé.



La pointe de la Crèche mérite une mise en valeur plus concrète. Le classement proposé par l'Etat va permettre de protéger ce site et son environnement. PHOTO JOHAN BEN AZZOUL - VONPDR

Des mesures pour protéger les oiseaux sur les sites de la pointe de la Crèche et du cap Blanc-Nez

Rédigé le 12/04/2021
0 commentaire(s) -> N'hésitez pas à commenter cette actualité.

Le 26 mars 2021, deux arrêtés interpréfectoraux de protection de biotope (APPB) sont entrés en vigueur avec pour objectif la protection de plusieurs colonies d'oiseaux sur les falaises du Pas-de-Calais.

Sur nos côtes, les oiseaux sont choyés. Le 26 mars 2021, deux arrêtés sont entrés en vigueur, avec pour objectif la protection de plusieurs colonies d'oiseaux à la pointe de la Crèche et au cap Blanc-Nez. C'est ce qu'annoncent dans un communiqué commun la préfecture du Pas-de-Calais et la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord.

« Ces deux sites accueillent notamment les deux seules colonies nicheuses du fulmar boréal du département du Pas-de-Calais. En outre, les falaises du cap Blanc-Nez hébergent la principale colonie nicheuse de mouette tridactyle de France

lavoixdunord.fr

Coup dur pour les fans de parapente sur la pointe de la Crèche et au cap Blanc-Nez

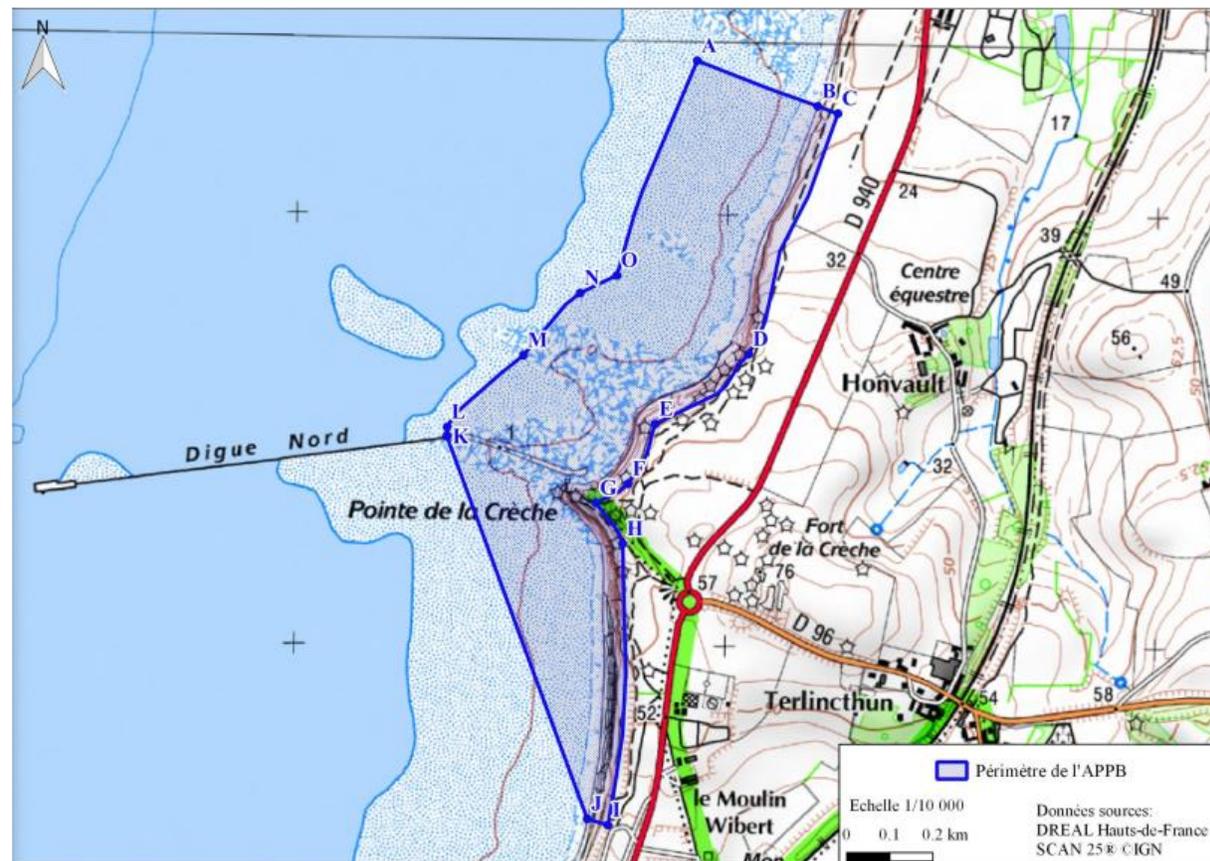
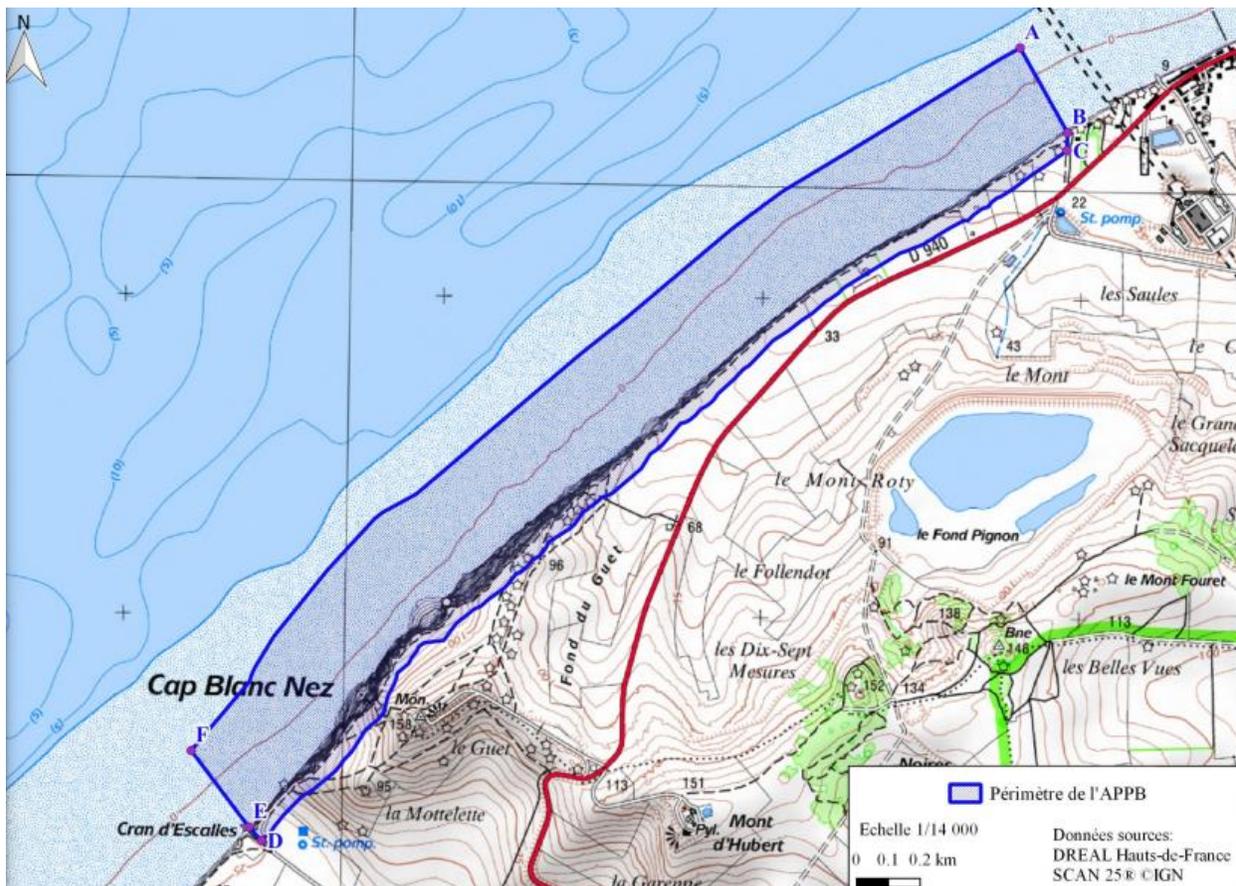
3 minutes

Deux arrêtés interpréfectoraux, adoptés fin mars, vont encadrer plus durement la pratique de certains loisirs sur la pointe de la Crèche et le cap Blanc-Nez. Parmi les mesures fortes, l'interdiction du vol libre, et donc du parapente, du 1er janvier au 31 août. L'objectif ? Protéger des oiseaux considérés comme remarquables mais fragiles.



APPBs sur la pointe de la Crèche et du Cap Blanc-Nez en faveur de la protection des oiseaux marins nicheurs

Contenu des APPBs



APPBs sur la pointe de la Crèche et du Cap Blanc-Nez en faveur de la protection des oiseaux marins nicheurs

Contenu des APPBs



Sur les deux sites, du 1^{er} janvier au 31 août, il est interdit :

- 1/ l'escalade des falaises ;
- 2/ l'utilisation d'effaroucheurs sonores ;
- 3/ la circulation de véhicules nautiques à moteur, notamment les jets skis ;
- 4/ l'utilisation en surplomb de la falaise, jusque dans la bande de 300 mètres, de tout aéronef télé-piloté, exception faite des activités autorisées au point 1 de l'Article 4 ;
- 5/ le survol par tout aéronef motorisé de loisir à moins de 150 mètres d'altitude (500 pieds) ;
- 6/ la pratique du vol libre au-dessus des falaises et dans la bande des 300 mètres délimitée à partir du pied de falaise ;
- 7/ l'organisation de spectacles pyrotechniques.

APPBs sur la pointe de la Crèche et du Cap Blanc-Nez en faveur de la protection des oiseaux marins nicheurs

Résultats encourageants depuis la création des APPBs



Cap Blanc-Nez

Fulmar boréal

Hausse importante du nombre de jeunes avec 30 individus (moyenne de 12 jeunes ces 5 dernières années). Un tel effectif n'avait pas été constaté depuis 15 ans....
0.54 jeune par couple (30 jeunes/56 SAO) - production "**très bonne**" d'après l'indicateur de l'état de santé des oiseaux marins.



APPBs sur la pointe de la Crèche et du Cap Blanc-Nez en faveur de la protection des oiseaux marins nicheurs

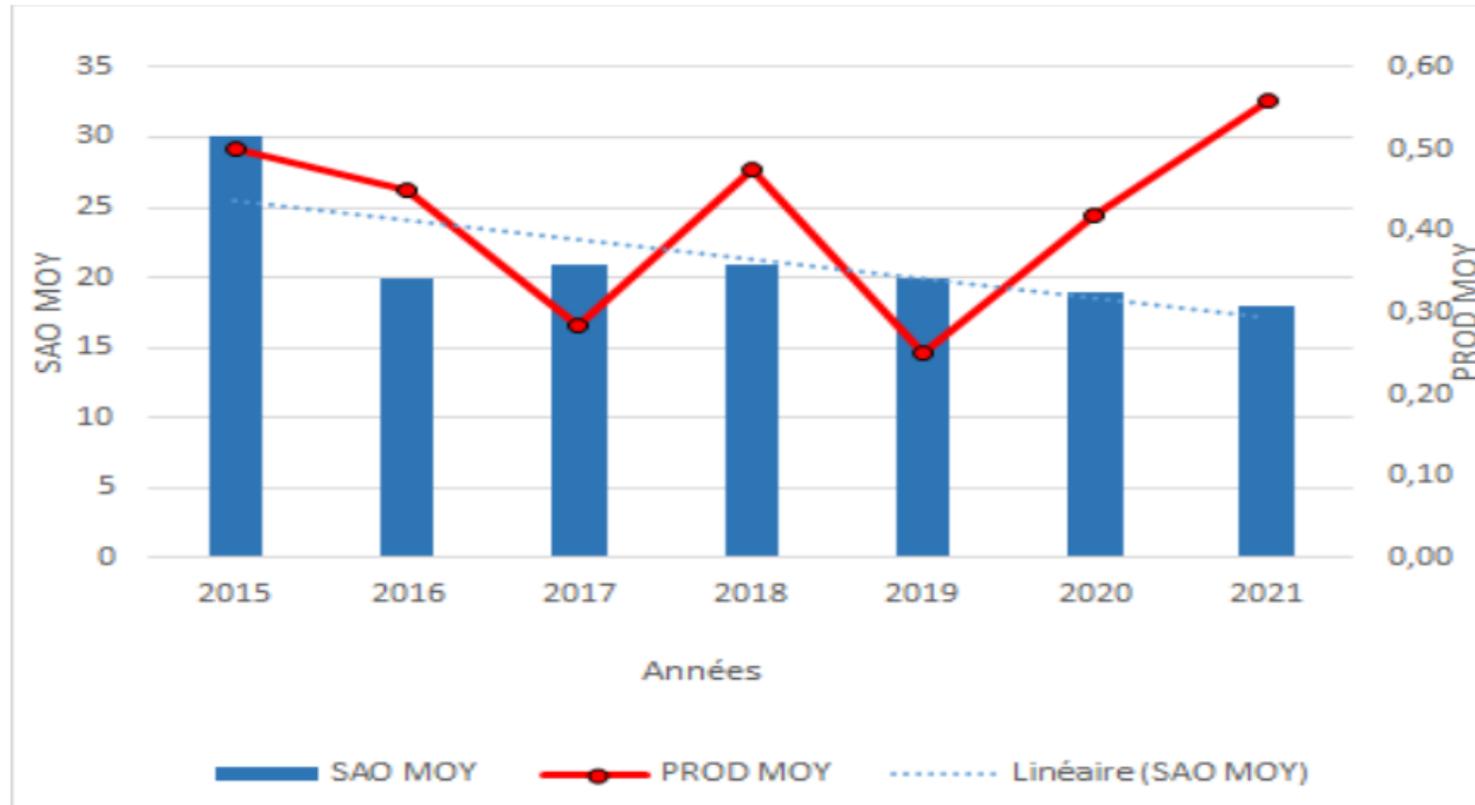
Résultats encourageants depuis la création des APPBs



Pointe de la Crèche

Fulmar boréal

Record de production - 0.56 jeune par couple (10 jeunes/18 SAO) - production "très bonne" d'après d'indicateur de l'état de santé des oiseaux marins.



APPBs sur la pointe de la Crèche et du Cap Blanc-Nez en faveur de la protection des oiseaux marins nicheurs

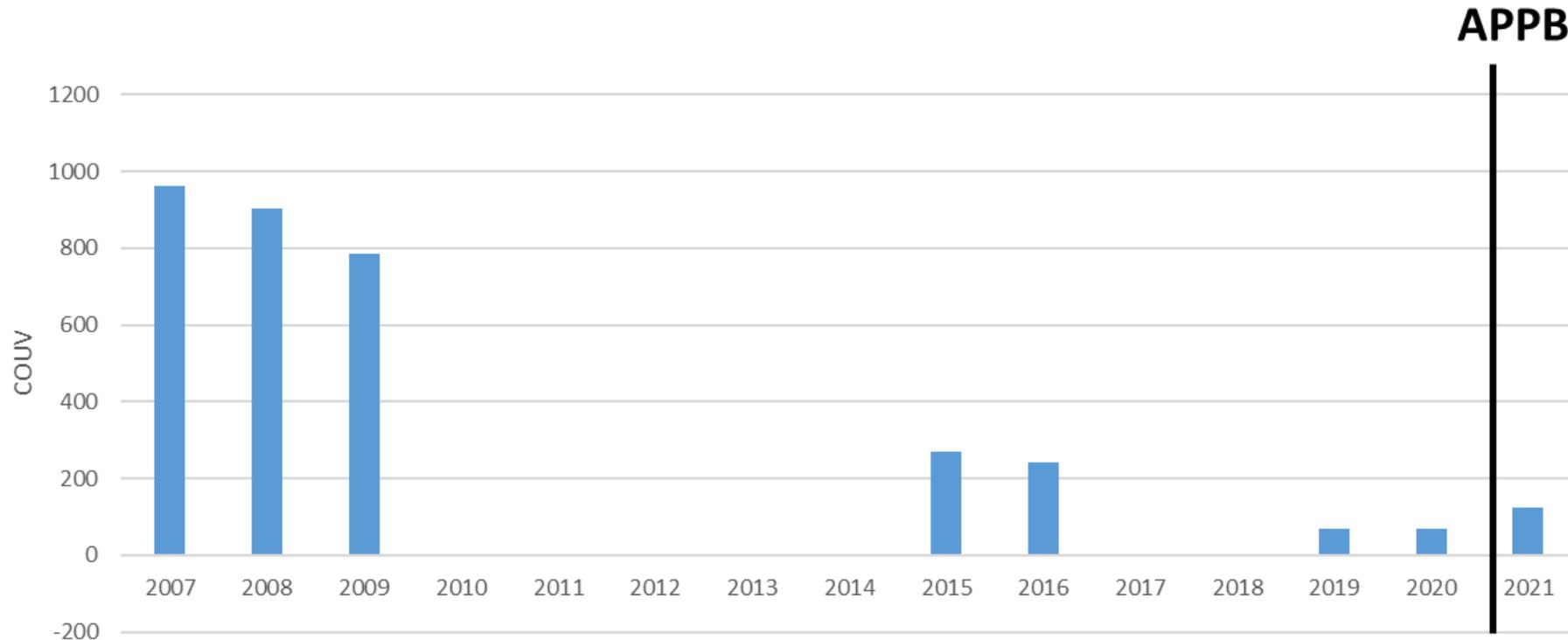
Résultats encourageants depuis la création des APPBs



Cap Blanc-Nez

Goéland argenté

Première hausse depuis 2007 pour la population de Goéland argenté au Cap Blanc-Nez



APPBs sur la pointe de la Crèche et du Cap Blanc-Nez en faveur de la protection des oiseaux marins nicheurs

Merci pour votre attention

